

Profession : agriculteur bio

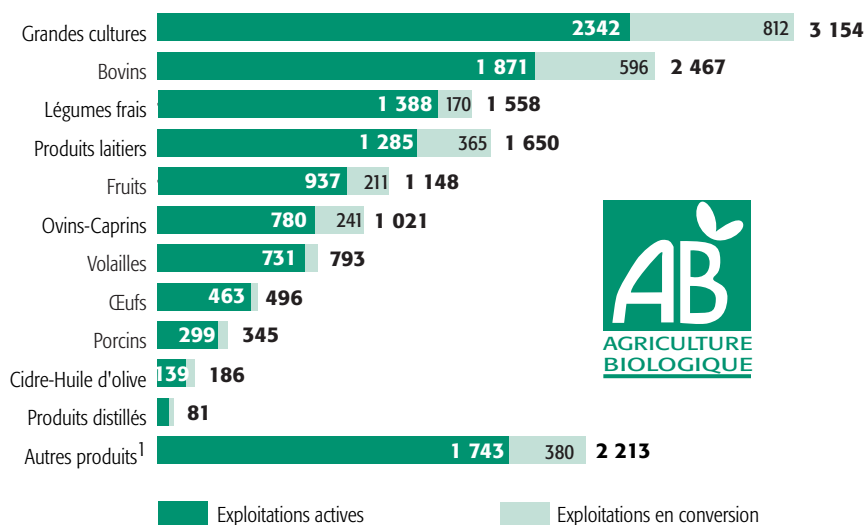
Les exploitants de l'agriculture biologique sont plus jeunes et plus diplômés que les autres agriculteurs. Ils emploient fréquemment des salariés tant permanents que saisonniers. Un quart des exploitations transforment une partie de leurs productions.

Il n'y en a que 7 000, soit 1 % de l'ensemble des exploitants agricoles. Près de 1 700 autres, en phase de conversion au moment du recensement agricole de l'année 2000, les rejoindront d'ici peu. Ces agriculteurs ont choisi l'agriculture biologique pour tout ou partie de leur exploitation. Leurs pratiques agricoles, qui écartent la majorité des traitements chimiques et nécessitent beaucoup d'attention et de présence, n'ont

certes pas vocation à devenir universelles. Elles connaissent toutefois un développement rapide puisque le nombre d'exploitations de l'agriculture biologique a doublé de 1995 à 2000 selon l'Observatoire national de l'agriculture biologique. Encore peu développée, l'agriculture biologique française couvre désormais l'ensemble des produits agricoles. Les cultivateurs sont toutefois plus nombreux que les éleveurs. On en compte 2 300 qui produisent des céréales, des oléagineux ou des protéagineux et près de 1 400 qui récoltent des légumes. Plus de 900 arboriculteurs fruitiers, qui possèdent surtout des pommiers, puis des noyers et des pruniers, ont aussi opté pour les cultures bio. On dénombre 1 900 éleveurs de bovins, 1 300 éleveurs ou fabricants de produits laitiers, 800 producteurs d'ovins ou de caprins, et près de 300 éleveurs de porcs. Les exploitations bio sont plus diversifiées que les autres. Les grandes cultures, pour l'essentiel des céréales, y sont plus d'une fois sur deux associées à de l'élevage. Cette pratique devrait se développer dans les années à venir, la nouvelle réglementation incitant les éleveurs bio à produire eux-mêmes l'alimentation de leur bétail.

Des grandes cultures bio dans 2 300 exploitations

Répartition par produit des exploitations pratiquant l'agriculture biologique



1. Vignes, pommes de terre, fleurs...

Source : Agreste - Recensement agricole 2000



> Un faible poids

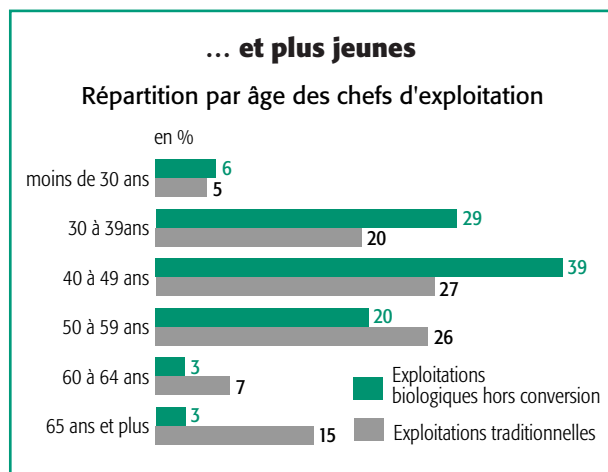
Le poids de l'agriculture bio demeure faible pour l'ensemble des produits agricoles. Cela se vérifie plus particulièrement en grandes cultures ou en élevage porcin, deux domaines privilégiés de l'agriculture intensive. Les exploitations bio ne possèdent que 0,5 % des superficies cultivées en grandes cultures. Elles n'élèvent que 0,2 % des porcs. Elles ne cultivent qu'un peu plus de 1 % des vignes bien que cette activité puisse aisément s'adapter aux pratiques biologiques, qui tolèrent le sulfatage des raisins. La limitation des rendements imposée dans les aires d'appellation d'origine contrôlée (AOC) permet de même de se passer de la plupart des engrais. Mais le succès des appellations viticoles semble laisser peu de place aux vins bio. Les fromages bio ne s'imposent guère mieux dans la filière laitière face à des AOC déjà anciennes. Les laits conditionnés biologiques, qui ne côtoient dans les linéaires que des produits dépourvus de signes de qualité, se vendent davantage. L'essor de l'agriculture biologique est plus sensible en arboriculture. Plus de 2 % des superficies des vergers sont exploitées sans traitements phytosanitaires, bien que leurs fruits moins « présentables » soient quelquefois difficiles à commercialiser.

Pour en savoir plus...

■ « 121 millions de litres de lait bio en 2000 », *Agreste-Primeur*, n° 98, juillet 2001

■ *Résultats 2000*, Observatoire national de l'agriculture biologique, juillet 2001

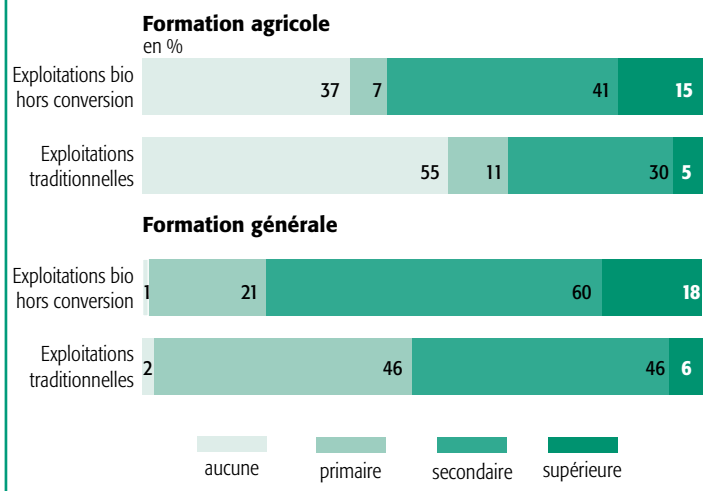
et le site Internet du Scees : agreste.agriculture.gouv.fr



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Les exploitants bio plus diplômés...

Répartition des chefs d'exploitation selon leur formation



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

47 hectares en moyenne

Encore confidentielle, l'agriculture biologique n'est pas exercée dans de petites exploitations. L'exploitation bio s'étend en moyenne sur 47 hectares de superficie agricole contre 42 dans l'agriculture traditionnelle. Sa dimension économique est plus grande de 10 % que celle des exploitations non bio. Mais

déclarent d'ailleurs agriculteur, quand on leur demande leur profession principale. Ils ne sont que deux sur trois à faire la même réponse en agriculture courante. Les autres sont retraités ou ne pratiquent l'agriculture que comme un second métier.

On pratique le bio sur toutes les superficies

ces deux types d'agriculture se distinguent surtout par la répartition de leurs exploitations. On pratique certes le bio sur toutes les superficies : moins de 10 hectares en cultures permanentes et plus de 200 en grandes cultures. Mais le poids des très grandes unités est moindre en agriculture biologique qu'en agriculture traditionnelle. On chercherait ainsi vainement de très grands élevages hors sol biologiques. Les très petites unités sont également rares en agriculture bio, alors qu'elles demeurent nombreuses en agriculture traditionnelle. Plus de neuf chefs d'exploitations bio sur dix se

Mieux formés

Les exploitants bio sont plus diplômés que les autres. Ils sont plus d'un sur deux à avoir suivi une formation agricole, 15 % ayant même bénéficié d'une formation supérieure. En agriculture traditionnelle, plus de la moitié des exploitants n'ont suivi aucune formation agricole et seuls 5 % ont atteint un niveau supérieur. Mais l'apprentissage de leur métier s'est aussi fait dans l'exploitation de leurs parents, ce qui n'était pas possible pour les nouvelles pratiques de l'agriculture biologique. Les écarts sont aussi importants pour les formations générales. Huit agriculteurs bio sur dix ont effectué des études secondaires, et 18 % des études supérieures. Seuls la moitié des autres exploitants ont dépassé le primaire. Les contrastes sont plus mesurés pour la formation continue, qui

> reste une exception pour les deux types d'agriculture. Ces différences s'expliquent par la jeunesse des exploitants bio, qui leur a permis d'allonger leur scolarité. Trois sur quatre n'ont pas 50 ans, et rares sont ceux qui ont dépassé la soixantaine. Les autres exploitants sont en moyenne plus âgés avec un poids significatif des agriculteurs de plus de 65 ans.

Plus de salariés

Pauvres en chimie, les exploitations bio sont plus riches en travail. Renoncer aux produits phytosanitaires, implanter des engrais verts, désherber mécaniquement, limiter les antibiotiques imposent de passer plus de temps dans les champs et les étables. Les chefs d'exploitations travaillent donc davantage à plein temps et emploient plus souvent des salariés. Plus de 20 % des exploitations bio ont recours à des salariés permanents. La proportion atteint même 36 % pour les cultures permanentes. Elle n'est que 11 % dans l'ensemble des exploitations traditionnelles. De plus, on comptabilise en moyenne 2,8 salariés chez les employeurs de la filière bio contre 2,3 dans les autres exploitations. Le travail saisonnier est également plus développé dans les exploitations bio. L'ensemble du travail salarié représente au total 38 % des heures effectuées en agriculture biologique. Il ne constitue que le quart du temps de travail total dans les autres exploitations.

Tourisme

La pratique sur l'exploitation d'activités non agricoles n'est guère plus marquée en agriculture biologique qu'en agriculture traditionnelle. La transformation des produits de la ferme, exercée par plus du quart des exploitations bio, en constitue la forme la plus fréquente. Elle ne concerne en comparaison pas 10 % des autres exploitations.

Les salariés fournissent 38 % du travail dans les exploitations bio

	Répartition du temps de travail (en %)					Proportion d'exploitations employant des salariés permanents	Nombre moyen de salariés permanents ²
	Chefs d'exploitation et coexploitants	Autres actifs familiaux	Salariés permanents	Salariés saisonniers	ETA et Cuma ¹		
Exploitations bio en activité	47	15	22	16	1	21 %	2,8
Exploitations traditionnelles	56	19	14	10	1	11 %	2,3

1. Entreprises de travaux agricoles et coopératives d'utilisation du matériel agricole.
2. Pour les exploitations qui en emploient.

Source : Agreste - Recensement agricole 2000

S'agit-il de contrôler volontairement une plus grande part de la filière alimentaire ou cette pratique traduit-elle des difficultés à s'insérer dans un circuit commercial ? Le recensement de l'agriculture ne permet pas de le savoir. Le tourisme rural, qui regroupe la restauration et l'hébergement à la ferme, les activités d'artisanat et les visites de l'exploitation, demeure l'exception. Moins de 7 % des exploitations bio proposent un hébergement en camping ou en gîte,

Le tourisme rural reste exceptionnel

soit quand même trois fois plus qu'en agriculture traditionnelle. L'attrait des exploitants bio pour les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) est une autre illustration de leur attachement à la préservation de l'environnement. Ces contrats les engagent pour cinq ans à atteindre des objectifs économiques et environnementaux en l'échange d'une aide spécifique. Près de 7 % y ont déjà souscrit en 2000, soit peu de temps après le lancement de cette opération. Seuls 1 % des autres agriculteurs avaient fait ce choix au moment du recensement. Les signatures des CTE sont plus fréquentes pour les nouveaux agriculteurs bio avec la récente mise en place de CTE spécifiques, qui

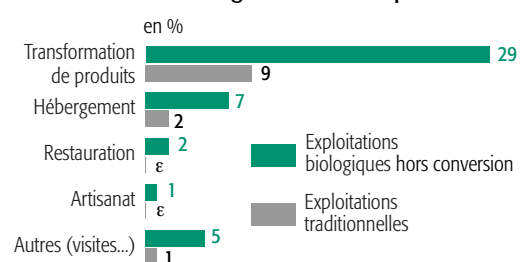
sont désormais un point d'entrée obligatoire pour la filière bio.

Des exploitations au Sud

On pratique l'agriculture biologique dans toute la France. Les exploitants les plus nombreux sont implantés au sud de la Loire et en Bretagne. On dénombre plus de 300 exploitants dans la Drôme, 250 dans les Côtes-d'Armor et plus de 200 dans le Lot-et-Garonne et dans le Maine-et-Loire. Ils sont à l'inverse en petit nombre dans le Bassin parisien, le Nord - Pas-de-Calais et en Lorraine. Mal implantés dans ces zones d'agriculture intensive, ils ne sont pas pour autant nombreux dans toutes les zones de montagne. On en dénombre peu en Limousin et en Auvergne. Ils sont moins de 90 en Haute-Vienne, une cinquantaine en Creuse et une trentaine en >

29 % des exploitations transforment leurs produits

Part des exploitations avec des activités non agricoles sur l'exploitation

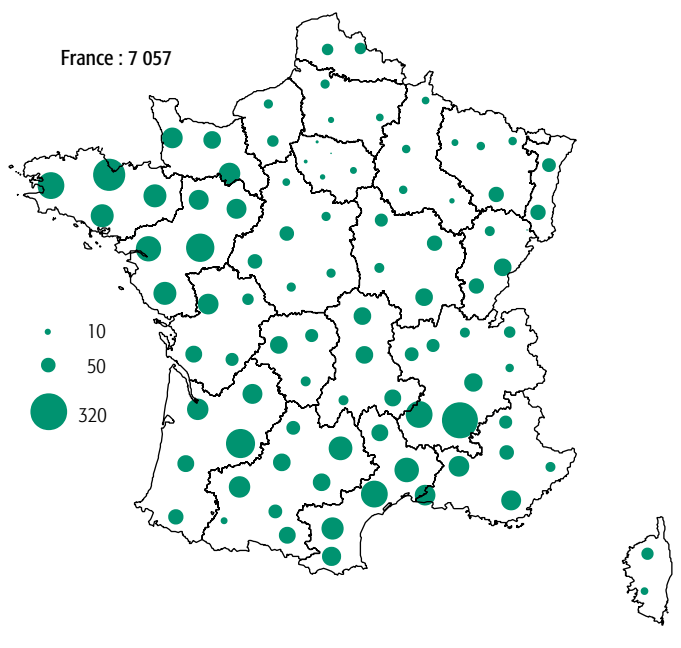


Source : Agreste - Recensement agricole 2000

> Corrèze. Les exploitations bio ont le plus souvent des orientations technico-économiques proches de celles qui les entourent. Elles produisent des fruits dans la Drôme, élèvent des bovins et des porcs dans les Côtes-d'Armor, et se partagent entre grandes cultures et arboriculture fruitière dans le Lot-et-Garonne. La carte de France du bio est proche de celle de l'agriculture traditionnelle, mais comporte une exception de taille. Les grandes cultures, souvent associées à l'élevage, sont disséminées et non pas concentrées dans le Bassin parisien comme en agriculture traditionnelle.

Scees - Bureau des statistiques des structures agricoles et du milieu rural

Une majorité d'exploitations au Sud et à l'Ouest Nombre d'exploitations bio hors conversion en 2000



Source : Agreste - Recensement agricole 2000

Méthodologie

■ Le recensement agricole de l'année 2000 comporte pour la première fois une question spécifique sur l'agriculture biologique. Elle permet de connaître la présence d'une production biologique. Elle distingue 12 produits agricoles ou agroalimentaires : les grandes cultures, les légumes frais, les fruits, le cidre et l'huile d'olive, les produits distillés, les bovins, les ovins et les caprins, le lait et les produits laitiers, les volailles, les œufs, et les autres produits. Les exploitants devaient aussi préciser si leur production bio était déjà effective, ou s'ils étaient encore en phase de conversion.

L'agriculture biologique

■ L'agriculture biologique cherche à concilier l'activité agricole avec le respect de l'environnement. Ses pratiques sont définies dans l'Union européenne par deux règlements communautaires. Le plus ancien, qui date de 1991, porte sur les productions végétales. Celui des productions animales a été mis en place en 1999.

■ Les agriculteurs bio n'utilisent ni pesticides ni engrais chimiques de synthèse. Ils leur substituent les rotations des cultures, l'implantation d'engrais verts ou la protection biologique des plantes. Les éleveurs nourrissent leurs cheptels avec au moins 90 % d'aliments biologiques, et n'utilisent pas plus de deux fois

par an les antibiotiques. Le contrôle des productions biologiques est assuré en France par des organismes certificateurs agréés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

■ Les produits issus de l'agriculture biologique sont principalement identifiables par le logo « AB ». Il est accordé aux produits composés d'au moins 95 % d'ingrédients bio. Les matières agricoles sont les seules prises en compte dans ce calcul à l'exclusion des éléments neutres comme l'eau et le sel. Depuis le mois d'avril 2000, il existe aussi un logo européen qui reprend le même seuil de 95 %, et peut être apposé sur les produits provenant de l'Union européenne.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Agreste : la statistique agricole

Direction des affaires financières. SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard, 75732 Paris Cedex 15. Tél. : 01 49 55 85 85 — Fax : 01 49 55 85 03

Directeur de la publication : José Rey ■ Rédacteur en chef : Laurent Bisault ■ Conception : Yann Le Chevalier ■ Composition : Scees

■ Impression : Imprimerie Médous, Toulouse ■ Dépôt légal : à parution ■ ISSN : 0246-1803 ■ Prix : 16 F ■ © Agreste 2001